



Neuro Active

AI Act et maîtrise de l'IA : cadrer l'usage de l'intelligence artificielle dans son organisation

La formation « AI Act et maîtrise de l'IA : cadrer l'usage de l'intelligence artificielle dans son organisation » vous permettra de situer le règlement européen sur l'intelligence artificielle, son calendrier et son champ d'application, de déterminer si votre organisation intervient comme fournisseur ou comme déployeur et pour quels systèmes, de comprendre la portée de l'obligation de maîtrise de l'IA prévue à l'article 4 et ce qu'elle implique concrètement, d'articuler ces obligations avec le RGPD, et de rédiger une charte d'usage interne comme de documenter le dispositif mis en place. Le programme est donné à titre indicatif et sera adapté à vos besoins et votre niveau après audit. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

Contenu de la formation

Le cadre européen

Le règlement sur l'intelligence artificielle : logique d'ensemble et calendrier d'application par étapes

Les rôles définis par le texte : fournisseur, déployeur, importateur, distributeur

Poser un cadre interne

Rédiger une charte d'usage : outils autorisés, données interdites, obligation de relecture, mention des contenus produits

Tenir un inventaire des usages d'IA dans l'organisation

La classification par niveau de risque : pratiques interdites, systèmes à haut risque, obligations de transparence

Atelier : situer ses propres usages dans cette grille

L'obligation de maîtrise de l'IA (article 4)

Ce que dit le texte : un niveau suffisant de maîtrise de l'IA pour le personnel concerné

Applicable depuis le 2 février 2025, sans seuil d'effectif

Portée réelle : une obligation opposable, sans sanction financière propre à cet article, mais prise en compte dans l'appréciation d'ensemble

Ce qui est attendu : un dispositif adapté au contexte, proportionné et documenté

Construire un plan de montée en compétences différencié par population

Articulation avec le RGPD

Données personnelles saisies dans un outil d'IA : base légale, information des personnes, minimisation

Sous-traitance et transferts hors Union européenne

Analyse d'impact relative à la protection des données : dans quels cas elle s'impose

Droits des personnes et décisions automatisées

Sensibiliser et conserver la trace du dispositif

Atelier : trame de charte adaptée à l'organisation des participants

Faire vivre le dispositif

Points de revue et veille réglementaire

Rôles et responsabilités : qui porte le sujet, avec quels relais

Les erreurs fréquentes : cadre trop restrictif contourné dans les faits, cadre trop large jamais appliqué